Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 64 (1919)

Heft: 2

Artikel: Quelques idées sur les nécessités de notre armée

Autor: Sarasin, C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-340181

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIVº Année

N° 2

Février 1919

Quelques idées sur les nécessités de notre armée.

L'ère dans laquelle nous entrons va, sans aucun doute, être critique pour notre armée, et il est nécessaire que tous ceux qui croient en nos institutions militaires en soient absolument conscients.

Il est à peine besoin de signaler les attaques que va subir notre armée de la part de ceux qui voient en elle un instrument essentiel de l'ordre, dont ils ne veulent pas. Ces attaques ne seront certainement pas les plus dangereuses; elles sont moins à redouter que celles qui nous viendront de milieux très bien intentionnés, animés d'un idéal de paix et de justice universelles qui, ne voulant plus envisager la possibilité de luttes sanglantes, considéreront le temps et l'argent employé à faire de nos jeunes gens des soldats non seulement comme perdus, mais comme consacrés à un but mauvais. Mais le plus grand danger que courent encore nos institutions militaires réside dans l'esprit qui anime nos jeunes générations, spécialement dans les centres urbains. Nos jeunes gens ont de leurs devoirs militaires une conception toute différente de ce qu'était la nôtre; en partie ils fondent leurs théories antimilitaristes sur des mobiles dont nous ne contestons pas l'idéalisme; mais, nous qui avons acquis maintenant une certaine expérience, nous avons le droit et le devoir de dire à ces tout-nouveaux venus dans la vie publique qu'il y a dans leur attitude beaucoup d'ingratitude, d'inconscience et de présomption, et que ce qui les rebute le plus dans la vie militaire, c'est l'obligation de reconnaître une autorité et d'accepter un devoir qu'on ne choisit pas.

Il est clair que si l'humanité était parfaite, si l'altruisme remplaçait partout l'égoïsme dans les rapports entre les hommes, toute force armée deviendrait un non-sens. Mais il est tout aussi évident que nous sommes, malgré tous les beaux discours consacrés à la société des nations, à cent lieues de cet idéal-là et que tout État qui ne veut pas se condamner au suicide doit se prémunir contre les multiples conflits qui pevvent surgir au dedans comme au dehors, en instituant une force sur laquelle il puisse compter à l'heure du danger.

Dans un pays démocratique comme le nôtre, il est impossible, à mon avis, de concevoir le devoir civique sans le devoir militaire. Notre peuple, qui veut être libre et développer son activité dans l'ordre et la tranquillité, doit entretenir une armée, qui seule peut lui assurer cet ordre, cette liberté et cette tranquillité et il doit former cette armée de tous ses fils valides.

Plaçons-nous donc résolument au point de vue du maintien dans l'avenir du service obligatoire tel qu'il était dans le passé.

Mais nous devons aller plus loin : si nous voulons une armée, nous devons la vouloir apte à remplir son devoir, prête au combat, c'est-à-dire bien commandée, bien instruite, bien armée et équipée ; nous devons nous interdire dans ce domaine toute économie mal placée et ne pas retomber dans les fautes si graves qui ont été commises avant la guerre et qui nous auraient été fatale; si nous avions été engagés d'emblée dans la lutte.

Si nos autorités politiques estiment devoir réduire notre budget militaire, elles n'ont, à mon avis, qu'une manière de procéder, celle qui consisterait à réduire les effectifs de nos troupes de première ligne. Cette réduction n'aurait, je crois, aucun inconvénient, au moins dans l'infanterie; elle résulterait simplement d'une plus grande sévérité de nos commissions de recrutement et de revision; elle consisterait donc à éliminer de nos bataillons tous les éléments de moindre valeur, dont il y a encore beaucoup trop dans nos troupes et qui ne représentent pour celles-ci qu'un impendimentum.

Le nombre des hommes disponibles étant réduit, on arriverait tout naturellement à une diminution du nombre des unités; on serait amené à former des bataillons à trois compagnies, plus un détachement de mitrailleurs; le bataillon serait notablement allégé, ce qui serait certainement un progrès.

Quant aux mitrailleurs des bataillons, j'estime absolument

nécessaire de les répartir aux compagnies, car c'est la seule manière d'assurer leur liaison intime avec l'infanterie; cela permet d'habituer chaque officier d'infanterie à se servir de mitrailleuses; cela simplifie beaucoup la question du ravitaillement des mitrailleuses en munitions.

Que donc nos autorités réduisent nos effectifs, si elles le jugent nécessaire, ce ne sera qu'un bien, si cela se fait avec modération et méthode; mais qu'elles ne négligent rien pour pourvoir notre armée de tout ce qui lui serait nécessaire en campagne.

Mais l'armée la mieux équipée n'est rien si elle n'est pas bien commandée et instruite. C'est donc sur ce point capital du commandement et de l'instruction que je voudrais insister particulièrement dans les lignes qui suivront. Tout en reconnaissant pleinement ce qui a été fait dans ce domaine avant la guerre, il faut se rendre compte que lors de notre mobilisation générale de 1914 de graves lacunes existaient dans notre système militaire, que nos méthodes étaient souvent des copies aveugles et maladroites de ce qui se faisait à l'étranger, que tout notre système d'éducation militaire était mal adapté à l'esprit de nos populations et de nos soldats. De là de nombreux grincements qui se sont fait entendre, des maladresses commises, des mécontentements suscités, qui ont été joyeusement exploités par les ennemis de notre armée.

Il s'agit maintenant de profiter des expériences faites, de retrancher résolument ce qui est mauvais, de porter remède où cela est nécessaire et d'organiser à nouveau notre armée conformément aux besoins actuels et à l'esprit qui règne dans les jeunes classes de notre population.

Sans avoir nullement la prétention de traiter cette question, infiniment vaste, de façon complète, je voudrais en examiner certains côtés qui m'intéressent spécialement : la formation du corps d'officiers, la formation des sous-officiers, la formation de la troupe.

* LA FORMATION DES OFFICIERS.

Dans une notice publiée par la Schweizerische Militärzeitung (1917, n° 43), parlant spécialement de nos jeunes officiers, j'ai constaté le fait regrettable que parmi nos lieutenants il en est

peu qui aient en eux l'étoffe d'un vrai meneur d'hommes et j'ai cherché à montrer quelles sont les qualités que tout officier conscient de ses responsabilités doit développer en lui, s'il veut avoir vraiment sa troupe en main.

Dans ce domaine des progrès considérables ont été réalisés depuis 1914 grâce aux longues périodes de service actif. Dans tous les rangs de notre hiérarchie militaire on a compris la nécessité de prendre mieux contact avec la troupe, on a mieux senti ses responsabilités vis-à-vis de ceux qu'on commande, on a éprouvé le besoin d'asseoir son autorité sur quelque chose de plus solide que le prestige très superficiel de l'épaulette. Mais il y a encore dans notre armée trop d'éléments qui restent réfractaires à ces conceptions-là et surtout il est à craindre que, lorsque nous serons retombés dans le système des services de courte durée, ces saines traditions, laborieusement acquises, ne disparaissent rapidement, de façon que nous retomberons dans les anciens errements.

Pour éviter cette chute qui serait la condamnation définitive de notre armée, il faut absolument que nous développions chez nos officiers de tout rang beaucoup plus que cela n'a été fait dans le passé le sentiment de la responsabilité très sérieuse qu'implique un commandement, ensuite la conviction que l'autorité sur ses subordonnés que tout officier a le devoir d'acquérir et de maintenir ne lui viendra ni de son grade, ni de ses années de service, ni de ses cheveux blancs s'il en a, mais uniquement de la conscience et de l'énergie qu'il mettra à l'accomplissement de son devoir, de la peine qu'il prendra à instruire et éduquer ses sous-ordres, de la lucidité qu'il mettra à commander et à ordonner et de l'intérêt bienveillant qu'il saura témoigner à ceux qui dépendent de lui. La seule autorité qui vaille est l'autorité morale de l'homme supérieur, qui s'impose sans conteste à chacun; le temps du prestige de l'épaulette est passé.

Il faut nous demander maintenant si nos méthodes d'avantguerre tenaient compte suffisamment de cette nécessité de l'autorité morale personnelle de l'officier de tout grade. Pour ma part, je n'hésite pas à répondre que non.

En ce qui concerne d'abord les officiers supérieurs, rien

n'était fait pour stimuler l'intérêt qu'ils devaient à leur troupe et à son instruction. Ils n'avaient à peu près rien à voir, en dehors des très courtes périodes des cours de répétition, dans l'instruction de leurs officiers qui, d'une part, dans les écoles de recrues, d'autre part, dans les écoles centrales et les écoles d'état-major, était remise exclusivement à des instructeurs. On leur demandait un minimum d'effort, mais on leur laissait aussi un minimum d'influence et d'autorité. On ne faisait rien non plus pour les intéresser à ce qui se passait dans les écoles de recrues ou les écoles de cadres. Aussi a-t-on vu souvent tel ou tel commandant de brigade s'en remettre complètement à son officier d'état-major, un jeune capitaine sorti récemment d'une école de recrues, pour l'instruction de ses bataillons et on a toléré que de cette anomalie résultent des frictions fort désagréables et des récriminations incompatibles avec la vraie discipline.

En demandant un aussi mince effort de nos officiers supérieurs on a commis un autre méfait, celui d'encourager les ambitions militaires d'officiers qui envisageaient l'avancement plus comme une satisfaction d'amour-propre que comme une raison de plus grand dévouement militaire. Nous avons tous connu de ces camarades, qui estimaient avoir le droit de commander un régiment parce qu'ils avaient été pendant cinq ou six ans à la tête d'un bataillon, sans se demander s'ils avaient la capacité et la volonté d'exercer ce commandement pour le bien de l'armée.

Il est vrai que nos officiers supérieurs étaient appelés à parfaire leur instruction tactique dans des écoles ou cours variés, où ils pouvaient faire briller plus ou moins leurs talents de stratèges ou de tacticiens, et où se décidait leur avancement militaire, mais où rien en somme ne contribuait à développer en eux la fermeté, le tact, la compréhension du soldat, autant de qualités indispensables à un chef.

Dans l'instruction de nos capitaines et de nos majors, la part faite à l'éducation du troupier était heureusement moins négligée. Ces officiers avaient l'occasion de se faire la main dans les écoles de recrues où ils étaient appelés à fonctionner, et depuis les cours de répétition annuels tous ceux qui y mettaient de la bonne volonté pouvaient devenir et rester des chefs expérimentés et autorisés. Et pourtant combien avonsnous vu de commandants de compagnie et de bataillon qui n'ont pas pu subir l'épreuve d'un service actif prolongé et dont l'autorité a sombré après quelques semaines.

Ce fait, dont personne ne peut contester la gravité, prouve deux choses : d'abord que la méthode appliquée pour le choix de nos commandants d'unités n'a pas été bonne, ensuite et surtout que les principes d'éducation que nous avons suivis pour former nos officiers ont été défectueux. Dans le choix des commandants d'unités on a trop fait prévaloir le facteur intelligence, on n'a pas assez tenu compte du facteur caractère, beaucoup plus important. On a trop jugé nos officiers d'après des détails purement extérieurs de leur activité, pas assez d'après l'ascendant réel qu'ils exerçaient sur leurs hommes.

Dans l'éducation de nos commandants d'unités on a commis une erreur du même genre ; par une méticulosité exagérée mise dans certains détails on les a poussés à la tracasserie ; on leur a souvent enseigné le bluff et le truc ; on leur a montré la punition et l'algarade comme les grands moyens vis-à-vis de recrues qui ne demandent en général qu'à bien faire et sont déjà trop portées à la peur du supérieur ; on ne leur a pas assez fait sentir que le premier devoir d'un officier vis-à-vis de son supérieur c'est la loyauté et la confiance, et que pour commander une troupe avec autorité, il faut avant tout s'attacher à la comprendre et être compris d'elle, il faut lui marquer de la bienveillance et l'encourager à l'effort et au dévouement, en lui faisant saisir le sens de ce qu'on lui commande et en reconnaissant sa bonne volonté.

Je ne voudrais pas que personne déduisît de ce qui précède que je prêche le laisser-aller, l'inexactitude et la familiarité bonasse. Personne plus que moi n'a horreur de ces traits de caractère incompatibles avec les devoirs de l'officier; mais je prétends que la fermeté la plus absolue n'implique pas nécessairement de la dureté, que la ponctualité dans les détails peut exister sans esprit de tracasserie, qu'un supérieur peut témoigner à ses sous-ordres une bonne et franche cordialité sans être ni lâche ni vulgaire.

Ce que je viens de dire sur l'éducation de nos commandants d'unités pourrait se répéter presque identiquement à propos de l'éducation de nos lieutenants. A ces jeunes, dont l'expérience n'était pas encore faite, on a trop souvent fait croire que leur rôle consistait essentiellement à obtenir des maniements d'armes impeccables, des défilés corrects au pas cadencé, un service intérieur précis ; on n'a pas assez insisté auprès d'eux sur le point principal : faire de leurs hommes de vrais soldats, conscients de leur devoir, fidèles à leur consigne, heureux et fiers de leur tâche et dévoués à leurs chefs.

En résumé, le système que nous avons suivi jusqu'en 1914 pour la formation des cadres d'officiers de notre armée était défectueux, d'abord parce qu'il laissait une part beaucoup trop petite aux commandants supérieurs dans l'instruction de leurs officiers et de leur troupe, ensuite parce que cette instruction, confiée à peu près exclusivement au corps des instructeurs, a été conduite dans un esprit de formalisme et de routine, s'attachant aux manifestations purement extérieures de la discipline et négligeant trop souvent complètement le facteur moral, seul levier de la véritable discipline, seul stimulant de l'entrain d'une troupe à la tâche, seule base de la véritable autorité des chefs.

Si nous voulons remédier au mal constaté et permettre à notre armée de subsister, il faut d'abord ne placer à la tête de nos troupes et ne charger de l'instruction de nos soldats que des officiers conscients de la nécessité d'une autorité morale personnelle des chefs de tout rang. Il faut ensuite exiger de nos officiers supérieurs une activité militaire plus intense et les associer beaucoup plus intimement à l'instruction de leurs sous-ordres.

FORMATION DES SOUS-OFFICIERS.

L'insuffisance des sous-officiers est un fait trop connu et qui a donné lieu à trop de plaintes pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Il faut pourtant ajouter à ce sujet que, dans la plupart de nos unités, on trouve des appointés et même de simples soldats, qui ont comme commandants de groupe une valeur incomparablement supérieure à celle de beaucoup de caporaux et même de sergents. Cette constatation incontes-

table prouve clairement que la méthode suivie pour le choix de nos sous-officiers d'abord, pour leur instruction ensuite, a été défectueuse et devrait être modifiée.

A mon avis, le choix des sous-officiers intervient en général trop tôt. Dans la période qui précéda la guerre, les soldats envoyés à l'école de sous-officiers étaient en grande partie déjà choisis à la fin de leur école de recrues. Cette manière de faire a peut-être l'avantage que nos soldats se décident plus facilement à faire des services supplémentaires lorsqu'ils sont très jeunes encore que lorsqu'ils sont plus avancés dans la carrière, mais elle a de très graves inconvénients qui, à mon avis, la condamnent absolument.

En premier lieu, un soldat de vingt ans ne peut le plus souvent pas être apprécié en connaissance de cause quant à ses aptitudes au commandement. Bon nombre de nos hommes, qui sont de très braves soldats, fidèles et désireux de bien faire, n'auront jamais l'étoffe d'un sous-officier. Ce n'est que plus tard, lorsque ces jeunes gens se seront engagés dans la lutte pour la vie, que leur caractère se sera formé, qu'on pourra les juger et voir s'ils sont aptes à prendre de l'autorité.

Mais je vois à notre manière de faire un inconvénient plus grave encore, c'est qu'elle ne tient pas assez compte de la responsabilité personnelle qui incombe à nos commandants d'unité dans la formation de leurs cadres de sous-officiers. Souvent on entend nos capitaines se plaindre de ne pas pouvoir compter sur leurs sous-officiers, comme s'ils n'avaient pas leur part dans cette regrettable lacune, et en fait il faut reconnaître que l'influence qu'on leur laissait exercer dans ce domaine était minime. A peine consultés sur le choix des sous-officiers, nos commandants d'unités les recevaient tout préparés des écoles de recrues et des écoles de cadres et se sentaient, pour la plupart, à peine autorisés à changer quelque chose à leur instruction ou à leur éducation militaire.

Si nous voulons remédier au mal signalé, il faut établir que la formation des cadres incombe en toute première ligne aux commandants d'unités, qui seuls désignent les aspirants sous-officiers et qui exercent une influence prépondérante sur l'instruction de leurs sous-officiers. Un homme ne pourrait ainsi être nommé sous-officier qu'après avoir fait du service dans son unité pendant une ou plusieurs années et y avoir fait ses preuves. Il ne gagnerait ses galons dans la règle qu'après plusieurs années de service, à un moment où il offrirait des garanties beaucoup plus sérieuses de posséder les qualités requises.

A cet âge-là, il serait plus difficile de demander aux hommes de multiplier les services d'instruction. Aussi serai-je d'avis de supprimer complètement l'école de sous-officiers et de procéder comme suit :

Les commandants d'unités choisiraient parmi les meilleurs éléments de leur compagnie des hommes qualifiés qu'ils nommeraient appointés et auxquels ils confieraient le commandement-d'un groupe. Puis ceux de ces appointés qui donneraient satisfaction seraient appelés à fonctionner dans une école de recrues comme chefs de groupe et pourraient être ensuite promus caporaux. Avec ce système, chaque capitaine disposerait d'un corps de sous-officiers qu'il aurait choisi et qu'il aurait contribué avant tout autre à former, sur lequel il aurait par ce fait toute l'autorité désirable.

On ne peut du reste assez insister sur l'importance capitale de cette question. Former un bon cadre de sous-officiers est une des tâches les plus essentielles et les plus intéressantes d'un commandant; cette tâche demande beaucoup d'application et de persévérance; elle donne beaucoup de peine, mais peut procurer aussi de grandes satisfactions. Pour bien la remplir, il faut se rendre compte que la tâche de nos sous-officiers est très particulièrement difficile et souvent ingrate, que, pour la remplir avec entrain, il faut se sentir constamment encouragé et soutenu par l'intérêt bienveillant de ses supérieurs.

Nos écoles de sous-officiers, surtout dans l'infanterie, n'ont pas rempli leur but, puisqu'elles ne nous ont fourni que des cadres médiocres sinon mauvais. On peut donc les supprimer et chercher à les remplacer par quelque chose de mieux approprié. A mon avis, la meilleure solution serait d'instituer des cours de cadres réguliers, d'une semaine, précédant chaque cours de répétition.

De cette façon on arriverait à supprimer ce défaut très

grave de notre ancien système, qui consistait à faire commander à nos sous-officiers des exercices ou des travaux sur lesquels ils n'étaient nullement au clair. Ne sachant pas exactement ce qu'ils voulaient obtenir de leurs hommes, ils n'exerçaient sur ceux-ci qu'un contrôle sans valeur, ne corrigeaient aucune faute et, en somme, habituaient leurs soldats à l'à peu près, tout en minant leur propre autorité.

Si, au contraire, nous pouvons, avant l'arrivée de la troupe, reprendre en main nos sous-officiers, leur remémorer tout ce qu'ils ont oublié depuis leur précédent service, leur redonner de l'assurance, nous aurons réalisé un immense progrès. Et si ce progrès est obtenu par les supérieurs directs de ces sous-officiers, il s'établira une tout autre solidarité entre officiers et sous-officiers d'une même unité que celle que nous avions précédemment.

Nous arrivons donc ici encore à la nécessité d'augmenter la part d'influence des officiers de troupe sur leurs sous-ordres, en accroissant aussi leurs responsabilités.

En terminant ce chapitre, j'insiste sur la nécessité de relever par tous les moyens nos sous-officiers à leurs propres yeux et de poursuivre ce but non seulement par un intérêt constant de la part des officiers, mais aussi par des facilités accordées aux sous-officiers (avantages sérieux de solde, avantages de logement, liberté en dehors des heures de service, etc.).

CH. SARASIN, colonel.

Comm. Brig. Inf. 5.

(A suivre.)